

Pôle 1^{er} Degré

Affaire suivie par :
Jocelyne Croze

Tél : 04 90 27 76 20

Mél : ce.dvrh-84@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 4
Accès personnels à mobilité réduite :
26 rue ND des sept douleurs

Rupture conventionnelle

Rentrée scolaire 2023

Référence : Bulletin Académique Spécial n°435 du 7 décembre 2020

Bulletin Académique n° 951 du 5/12/2022

Les modalités de rupture conventionnelle décrites au Bulletin Académique Spécial n°435 du 7 décembre 2020 restent inchangées. Elles prévoient une cessation définitive des fonctions, en principe, **au 1^{er} septembre**.

Pour tenir compte à la fois des délais d'instruction prévus dans le déroulement de la procédure et des contraintes inhérentes aux opérations de rentrée, les demandes de rupture conventionnelle sont attendues dans le service de gestion RH d'ici le **28 février 2023**.

Les courriers de réponse seront transmis avant le **31 mai 2023**.

Pour toute information sur le dispositif, il convient de contacter le service de gestion RH des professeurs des écoles : pole.1d84@ac-aix-marseille.fr